



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 17 juin 2020

16 JEUNES, 6 MOIS, 1 MISSION : LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Le Département a lancé un appel à candidature début juin auprès des jeunes entre 18 et 25 ans pour faire partie des 16 volontaires du service civique qui assureront à partir de septembre, une mission de médiation numérique pendant 6 mois, 4 jours par semaine. En échange ? Une indemnisation, des formations, une expérience. Date limite de candidature : 26 juin à minuit.

Aucun niveau d'étude exigé

A partir de la rentrée 2020, ces jeunes, qui doivent être âgés entre 18 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans, si la personne est reconnue en situation de handicap, devront faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits (communément appelée « médiation numérique »). Leur contrat sera de 4 jours par semaine (28h) pour une durée de 6 mois (du 1er septembre 2020 au 26 février 2021). Aucun niveau d'étude et de diplôme n'est exigé. Seul critère outre l'âge : être français ou disposer d'un titre de séjour.

Concrètement, que devront-ils faire ?

- Recevoir les usagers ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et les aider dans leurs demandes administratives sur internet et leur découverte : CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, Pôle Emploi... Modalités pratiques : organisation de permanences au sein des Maisons du Département ou autres locaux.
- Réaliser une enquête auprès des partenaires locaux pour contribuer à une meilleure connaissance des ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département ;
- Contribuer à l'animation d'ateliers sur l'accès à internet et les services numériques ;
- Améliorer la connaissance de l'offre de service du Département et celle des institutions locales afin d'orienter plus justement le public.

Pour ce faire, ces jeunes recevront une formation pour accompagner les usagers à maîtriser les outils numériques d'accès aux droits sociaux. Ils pourront suivre un programme de formation civique et citoyenne qui abordera de manière participative et ludique des sujets variés comme la lutte contre les discriminations, l'engagement, l'environnement et la santé.

Une indemnisation, une expérience

En contrepartie de leur mission, le Département proposera à ces jeunes :

- Une indemnisation mensuelle totale net de 580 € (107,58 € versés par le Département et 472,97 € versés par l'Etat) ;



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Un accompagnement à la valorisation de leur expérience et l'élaboration de leur projet d'avenir. Afin que le Service Civique soit un véritable tremplin pour la suite de leur parcours.
- Une formation aux premiers secours, auprès d'un organisme agréé ;
- Une aide au financement du permis de conduire (forfait de 500 €).

Pour accéder aux fiches mission des 13 territoires isérois et postuler, cliquez sur <https://www.isere.fr/services-civiques>

« Pour les jeunes, utiliser un smartphone ou une tablette relève souvent de l'évidence. Mais une partie de la population connaît de grandes difficultés pour accéder aux droits en raison de la peur d'internet et des outils numériques ou d'une mauvaise maîtrise de ceux-ci. Ce qui devrait être au service du plus grand nombre, fait pour faciliter les démarches devient une hantise, un obstacle parfois insurmontable. D'où l'intérêt du service civique proposé à ces jeunes dans tout le département : leur permettre de transmettre leurs connaissances et de redonner le sourire à de nombreux usagers qui verront ainsi se réduire la fracture numérique », souhaite Jean-Pierre Barbier, le Président du Département.

Pour en savoir plus sur le service civique, cliquez sur le site du Gouvernement : <https://www.service-civique.gouv.fr/faq-volontaire>